

RAPPORT  
SUR DES INSPECTIONS DE CERTAINES PROPRIÉTÉS  
ET ENTREPRISES DE LA  
QUÉBEC PULP & PAPER CORP.

Document fourni par M. Gaston Gagnon  
Conseiller en patrimoine  
Ministère de la Culture, des Communications  
et de la Condition féminine  
Direction Saguenay–Lac-Saint-Jean

Source : Société historique du Saguenay. Fonds René Bélanger. (Fonds  
non classé lors de la consultation)

13 mars 2012



Québec, le 15 décembre 1942.

Monsieur René Bélanger, I.C.,  
Ingénieur en Chef,  
Quebec Pulp & Paper Corp. "en faillite",  
Chicoutimi, P.Q.

Cher Monsieur,

Par suite de négociations entreprises entre les intéressés à la régularisation des rivières Chicoutimi et Au Sable et le contrôleur de la force motrice en temps de guerre, le débit de la rivière Chicoutimi va être incessamment abaissé à environ 400 p.c.s.

Comme vous le savez, il va s'ensuivre une diminution considérable pour les mois d'hiver de la production d'énergie possible à la centrale de Pont-Arnaud, et je me demande si, dans les circonstances, il nous restera une certaine quantité d'énergie à vendre à l'Aluminum Company of Canada Limited.

Il me serait utile d'être informé sur ce point ainsi que d'obtenir un détail de la quantité d'électricité requise pour l'atelier mécanique, pour l'aqueduc de la ville de Chicoutimi, ainsi que pour le chauffage des bâtisses.

Votre tout dévoué,

Raymond Latreille,  
Ingénieur en Chef.

RL/PHM



S E C T I O N "C"

ETUDE DESCRIPTIVE DES ETABLISSEMENTS  
ACTUELS ET DE CEUX QUI EXISTAIENT LORS  
DES OPERATIONS DE LA "QUEBEC PULP &  
PAPER CORP." SUR LA RIVIERE OUIATCHOUANE.

-----

Parmi les propriétés et établissements de la  
"Quebec Pulp & Paper Corp.", à Val Jalbert et sur la rivière  
Ouiatchouane, il convient de distinguer principalement:-

- 1o:- La chute, l'usine pour la fabrication  
de la pulpe et les ouvrages hydrauliques  
et électriques de Val Jalbert.
- 2o:- Les ouvrages d'emménagement établis  
au Lac Bouchette et au lac des Commis-  
saires, tributaires de la rivière Ouiat-  
chouane;
- 3o:- La municipalité et le village de Val-  
Jalbert.

SECTION "C": 10.

CHUTE, USINE DE PULPE, OUVRAGES HYDRAU-  
LIQUES ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE  
VAL JALBERT.

La pulperie de Val-Jalbert d'une capacité de 125 grosses tonnes par 24 heures se compose essentiellement de l'usine et des ouvrages hydrauliques et électriques connexes. (Voir photos Nos. 15 et 16 ci-annexés.)

Parmi les ouvrages hydrauliques construits à proximité de l'usine, il y a le barrage en bois situé à la tête de la chute, le canal d'amenée en béton et la conduite forcée en acier qui d'escend l'eau à l'usine. (Voir croquis No. 4 ci-annexé).

L'usine actuelle, car elle a déjà été reconstruite, est une construction dont la fondation est en béton, la structure en acier et les murs en pierre de taille.

A l'intérieur de cet édifice on distingue cinq sections principales: le moulin écorceur; l'atelier des meules; l'atelier des tamis, métiers et presses; la centrale hydroélectrique et la chaufferie.

Les cinq turbines installées dans cette usine le sont en parallèle sur la conduite forcée; elles opèrent sous la même hauteur de charge (260 pieds) et sont de marque S. Morgan Smith. En raison de la hauteur de chute élevée, elles sont toutes du type à impulsion (Pelton). Quatre de ces turbines (numérotées 1, 2, 3 et 4 sur le croquis No. 4) sont dans l'atelier des meules, tandis que la cinquième (numérotée 5 sur le même croquis) est dans la centrale hydroélectrique.

Dans l'atelier des meules, en commençant par celle des turbines qui est le plus à l'amont sur la conduite, on trouve:-

- 10: Une turbine de 2,000 H.P. (numérotée 1 sur le croquis No. 4) originellement attelée directement à un groupe de 4 meules. Ces meules n'y sont plus et l'on ne distingue que leur emplacement;
- 20: Deux turbines de 1,800 H.P. (numérotées 2 et 3 sur le croquis No. 4) attelées directement chacune à un groupe de 3 meules;
- 30: Une turbine de 500 H.P. (numérotée 4 sur le croquis No. 4) qui au moyen de courroies et poulies peut transmettre son énergie aux machines installées dans l'atelier des métiers, tamis et presses. Cette dernière turbine est munie d'une valve de contrôle automatique dont le but est de parer aux coups de béliet dans la conduite.

Ces quatre turbines en raison d'une construction tout à fait spéciale, nous l'avons déjà mentionné, n'ont qu'une vitesse de 250 R.P.M. quoiqu'elles opèrent sous une grande hauteur de charge.

Le moulin écorceur compte 7 machines doubles pour l'écorçage du bois à la main et un baril pour l'écorçage automatique. Ces machines étaient commandées au moyen de poulies et courroies par un moteur électrique d'une puissance de 350 H.P. lequel aurait été vendu à la compagnie Price Brothers & Co..

2000  
3600  
3000  
1000  
2100  
IP

L'atelier des métiers, bois et fer, est un groupe métallurgique, la production principale est la réparation des machines à l'opération de ces machines. Il est mentionné plus haut, de la turbine de 500 H.P. la quelle est attelée parallèle avec un moteur de 250 H.P. dont les caractéristiques sont les suivantes:-

Marque : Canadian Westinghouse.  
Type : H.F. Induction Motor.  
Caractéristiques: 250 H.P., 550 volts, 60 cycles,  
3 phases, 490 R.P.M. à pleine  
charge, 420 volts entre les  
anneaux, 265 ampères par an-  
neau dans le rotor et 248 am-  
pères par ligne.

La centrale hydroélectrique dont d'énergie était destinée aux fins locales de l'usine et à l'utilité du village de Val-Jalbert, comporte principalement une turbine de 1,000 H.P. (numérotée 5 sur le croquis No. 4) pourvue d'une valve de contrôle et attelée directement à un alternateur dont les caractéristiques sont les suivantes:-

Marque : Canadian Westinghouse.  
Numéro de série : 53873.  
Caractéristiques: 750 K.V.S., 550 volts, 788 ampères,  
3 phases, 60 cycles, 720 R.P.M.

L'état général de l'usine, de la machinerie et des ouvrage hydrauliques connexes est lamentable. Les fondations et les murs de l'édifice paraissent être bons, mais les planchers en béton et en général tout ce qui est de bois sont à refaire en entier. Le toit est complètement ruiné; les larges brèches qui s'y trouvent disséminées un peu partout font que tout ce qui est à l'intérieur de l'édifice est soumis à toutes les intempéries dans des conditions plus désavantageuses qu'à l'air libre. Pour cette raison toute la machinerie excepté le moteur de 250 H.P. qui est attelé au métier, est en mauvais ordre. Il paraît même logique de croire qu'une importante partie de toutes ces machines est même totalement ruinée.

L'alternateur est en très mauvais état et il devra vraisemblablement être retourné au manufacturier pour reconstruction quasi totale.

Toutes les turbines et la conduite forcée semblent n'avoir subi que des dommages limités, mais là encore de sévères inspections et des réparations seraient évidemment nécessaires.

Le canal d'aménée en béton, vu à distance, paraît brisé en maints endroits et nécessiterait aussi d'importantes réparations.

Enfin, le barrage en bois existe depuis près de trente ans et d'après monsieur René Bélanger et le gardien des lieux, il serait en assez bonne condition et n'aurait besoin que des réparations peu importantes.

S E C T I O N "C" : 2o.

LES OUVRAGES D'EMMAGASINEMENT ETABLIS AU LAC  
BOUCHETTE ET AU LAC DES COMMISSAIRES, TRIBU-  
TAIRES DE LA RIVIERE OUIATCHOUANE.

Antérieurement à 1927, date de la fermeture de la pulperie de Val-Jalbert, le débit de la rivière Ouïatchouane était en partie contrôlé à l'aide des réservoirs d'emménagement du lac des Commissaires et du lac Bouchette.

Le réservoir principal était celui du lac des Commissaires, tandis que celui du Lac Bouchette était plus particulièrement utilisé pour contrôler facilement et rapidement le débit à Val-Jalbert, en fonction des besoins quotidiens de l'usine.

LAC DES COMMISSAIRES

Il existe un barrage à l'issue du lac des Commissaires depuis environ 1902.

Le premier barrage, érigé à cette époque, permettait un emmagasinement sur une profondeur de six pieds; il a été modifié en 1910 et la hauteur de retenue, portée à dix pieds. En 1920 et 1921, un second barrage fut construit au site du précédent et la hauteur de retenue fut augmentée à seize pieds.

En 1926, un troisième barrage fut édifié, toujours au même site, pour remplacer le précédent qui aurait été emporté lors d'une crue. Les plans et devis de ce troisième barrage ont été approuvés par l'arrêté ministériel numéro 560, en date du 5 avril 1928. (voir à ce sujet le dossier du Service hydraulique concernant ce lac). Il s'agissait d'une importante construction d'environ 650 pieds de longueur et d'une hauteur maximum d'environ 30 pieds, constituée de cages en bois remplies de pierre (rip-rap).

L'extrémité sud-est de ce troisième barrage a été emportée par une crue en 1931 ou 1932 et, l'ouvrage aurait été abandonné ainsi jusqu'en 1936, alors que, à la suite d'une entente dont il sera parlé plus bas, sa réparation ou plutôt sa reconstruction aurait été entreprise par étapes annuelles pour être terminée en 1942. Apparemment, ces travaux n'ont pas modifié la hauteur de retenue maximum.

Nous présumons que la première étape de ces travaux de réfection aurait été effectuée en 1936. Elle a porté sur la reconstruction de l'extrémité emportée et elle fut faite aussi rapidement que possible, afin de pouvoir emmagasiner l'eau provenant des pluies d'automne. Cette nouvelle section comprend les vannes de contrôle actuelles du barrage.

L'étape suivante a porté sur la fermeture permanente des vannes qui existaient à l'autre extrémité du barrage, en construisant de nouvelles cages de bois qui ont été remplies de pierre.

Depuis, utilisant l'ancien ouvrage comme noyau, (core) on en a constitué une digue par des remplissages successifs de terre, de gravier et de pierre.



Tel que déjà mentionné, ces travaux de reconstruction ont été le résultat d'une entente intervenue entre la Québec Pulp & Paper Corporation et la compagnie Aluminum Company of Canada Limited, à l'effet que cette dernière paierait à la première un certain montant annuel pour l'emmagasinement des eaux au Lac des Commissaires. Cette entente serait temporaire et, par conséquent, doit être renouvelée chaque année.

La première année de la mise en pratique de cette convention, (à notre avis, 1936) la somme de \$800.00 aurait été perçue par Québec Pulp & Paper Corporation qui l'a appliquée au coût des travaux de la première étape.

La deuxième année, (1937-?) l'accord n'aurait pas eu lieu; mais depuis, ce réservoir aurait rapporté annuellement à la Compagnie la somme de \$1500. dont la moitié (soit \$750. en tout) environ a été utilisée aux fins de reconstruction et de réparation du barrage.

Au moment de la visite de l'un des sous-signes, le 23 octobre dernier, l'eau au barrage était au niveau de 112; toutes les ouvertures étaient fermées afin d'accumuler l'eau des pluies d'automne et d'atteindre la cote 116.

#### LAC BOUCHETTE

Le lac Bouchette comprend deux nappes d'eau réunies par un bras de rivière sur lequel on a construit un pont; la nappe d'eau que l'on trouve au sud est le lac Bouchette proprement dit, et celle du nord, est le lac Quiatchouane. En réalité, les deux nappes forment ce que l'on désigne généralement sous le nom de Lac Bouchette.

Le barrage en bois qui existait à un demi-mille environ à l'aval de l'embouchure du lac sur la rivière Quiatchouane avait une longueur de 100 pieds.

Nous ne possédons pas de renseignements précis sur l'emmagasinement possible dans ce lac. Le rapport de la Commission des Eaux Courantes pour l'année 1922 mentionne que la hauteur maximum est de 9 pieds et que la superficie du lac aux hauteurs naturelles est de 3 milles carrés. De ces chiffres, on peut conclure que la capacité minimum d'emmagasinement serait de 27 mille-carrés-pieds.

Ce barrage a été démolé presque en entier.

Monsieur René Bélanger nous a informés que lors de cette démolition, le niveau de retenue maximum du lac a été matérialisée par un arpenteur-géomètre à un datum géodésique et que ce niveau de retenue que possède la Québec Pulp sur les terrains riverains, a été officiellement reconnu par la municipalité du lac Bouchette.

SECTION " D "

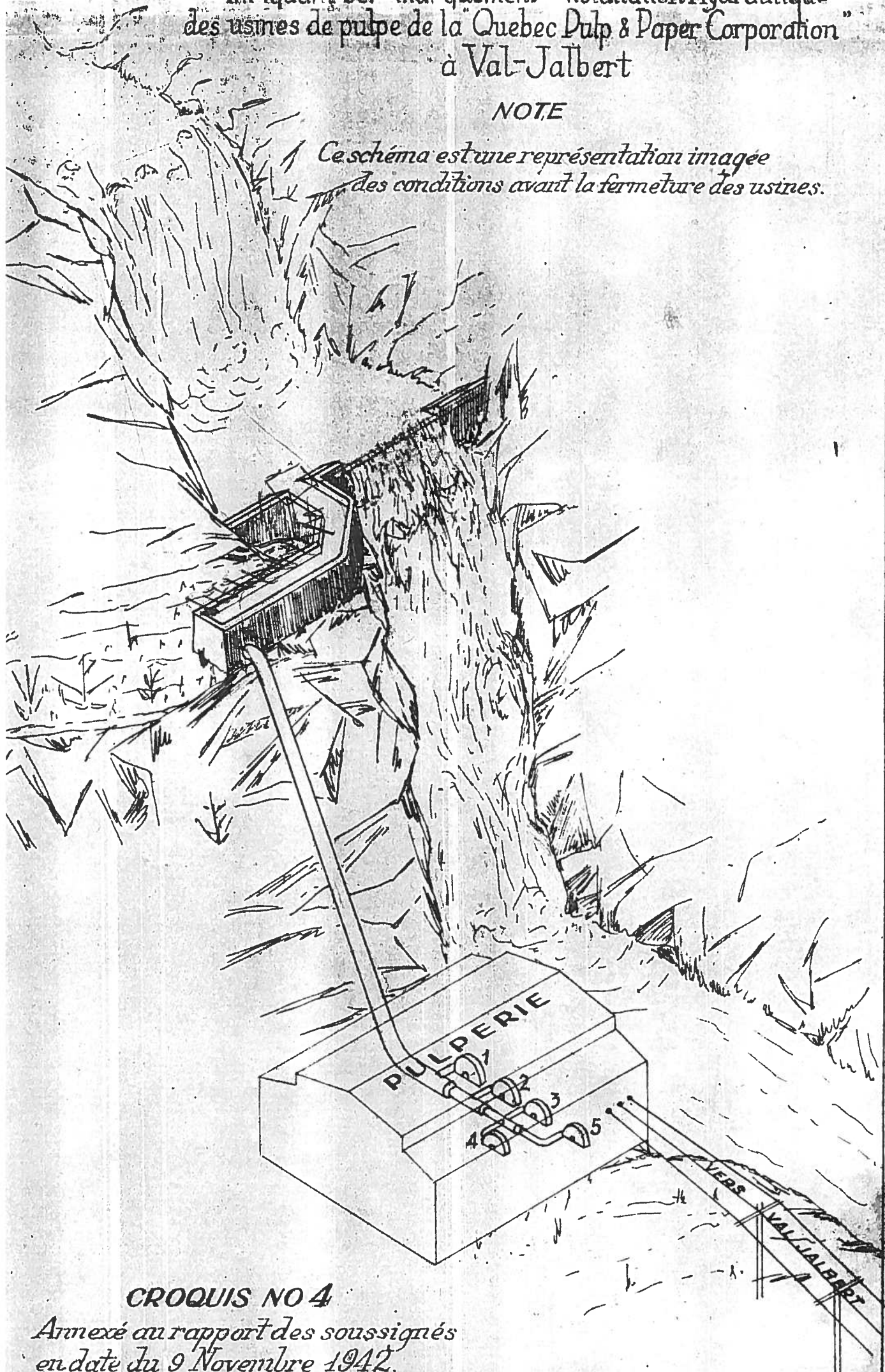
ETUDE DES POSSIBILITES IMMEDIATES ET FUTURES  
DES PROPRIETES ET ETABLISSEMENTS SUR LA RIVI-  
ERE CHICOUTIMI

- 1o: Possibilités immédiates des moulins de Chicoutimi  
et de leurs installations hydrauliques;
- 2o: Possibilités immédiates de la centrale de Pont-Arnaud  
et de la sous-station de distribution d'électricité;
- 3o: Possibilités immédiates de l'atelier d'entretien, de  
réparation et de constructions mécaniques;
- 4o: Possibilités futures des propriétés de Quebec Pulp  
and Paper Corporation sur la rivière Chicoutimi.

des usines de pulpe de la "Quebec Pulp & Paper Corporation"  
à Val-Jalbert

NOTE

Ce schéma est une représentation imagée  
des conditions avant la fermeture des usines.



CROQUIS NO 4

Annexé au rapport des soussignés  
en date du 9 Novembre 1942.

*[Handwritten initials]*

Service Hydraulique Quebec  
le 7 Nov. 1942.

Servise hydraulique,  
Québec, le 9 novembre 1942.

RIVIERE CHICOUTIMI  
Quebec Pulp & Paper Corp.,  
Usine à Chicoutimi.

9751

9752

9750

9756

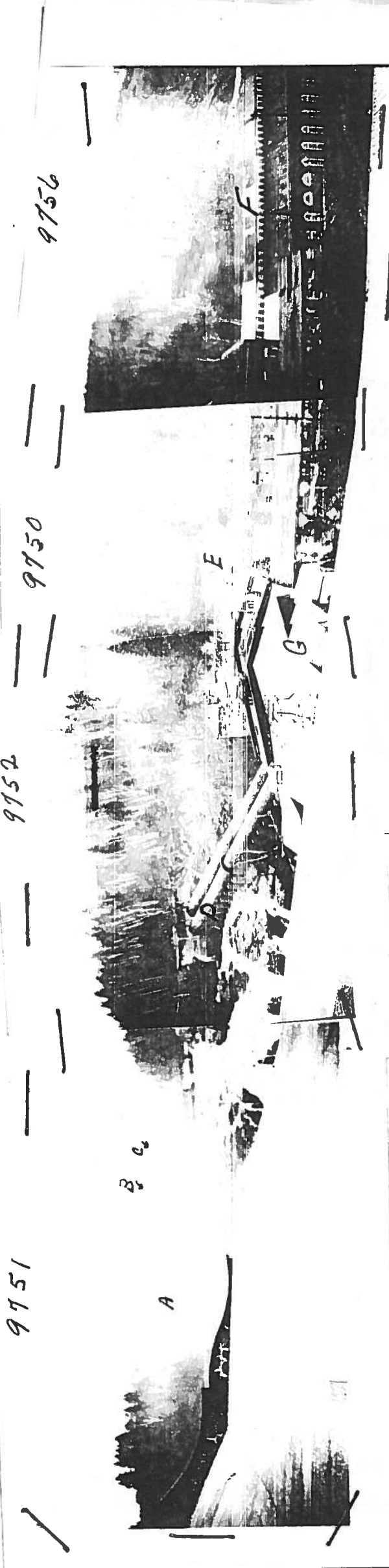


Photo No. 1.-

Prise du toit de l'atelier de mécanique et montrant, la sous-station de transformation et de distribution d'énergie électrique (A), l'usine No. 4 (B), l'usine No. 2 (C), le barrage et les conduites forcées usines No. 1 et 3 (D), les ruines de l'usine No. 1 (E), l'usine No. 2 (F), le moulin pour l'écorçage bois (G) pour les usines 1 et 3.

Photos annexées au rapport des soussignés en date du 9 novembre 1942.

Charles-E. Deslauriers, I.C.

Yves de Besse, I.C.

Photo No. 14. - Montrant la centrale hydroélectrique de Port-Armand, sur la rivière Chicoutimi.

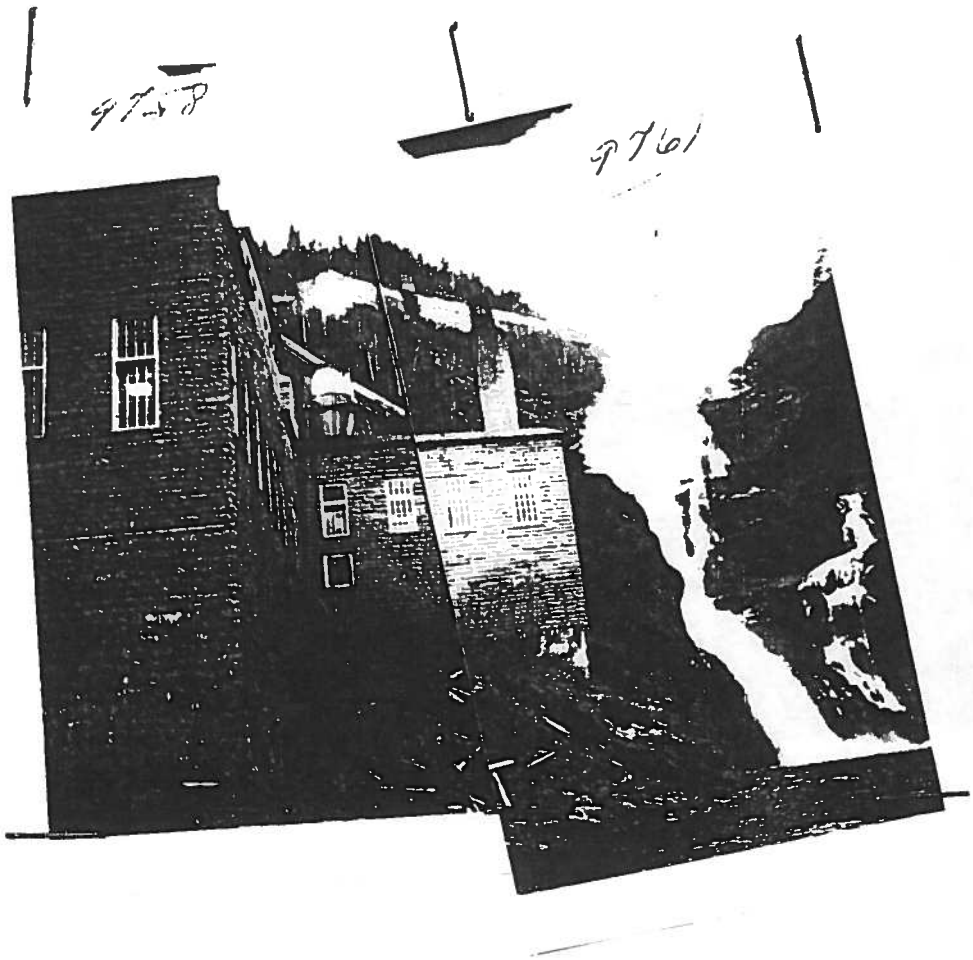
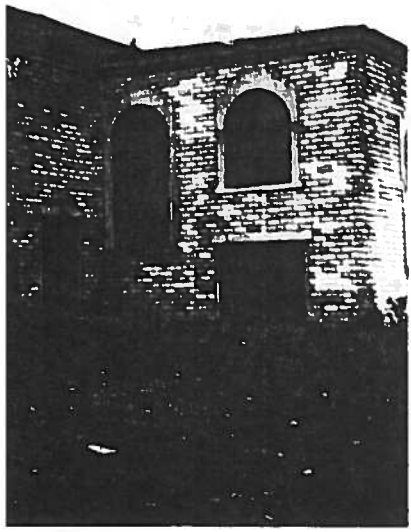


Photo No. 15. - Montrant la chute de la rivière Quiatchouane, une partie du canal d'amenée et une partie de l'usine pour la fabrication de la pulpe à Val-Jalbert.

Ces photos devant être annexées au rapport des soussignés en date du 9 novembre 1941.

Charles-Ed. Deslauriers, I.C.    Yvon Desjardins, I.C.

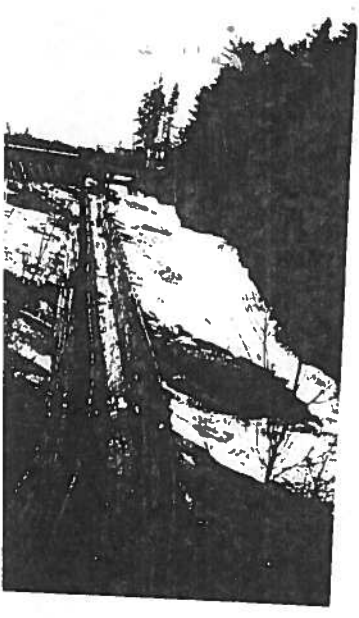


Photo No. 11.- Montrant une partie du barrage (vue du côté aval) et de la chute à billots, à la prise du Pont-Arnaud, sur la rivière Chicoutimi.

Photo No. 12.- Montrant un détail de l'outillage pour la manoeuvre des vannes au barrage de la chute du Pont Arnaud.

9755

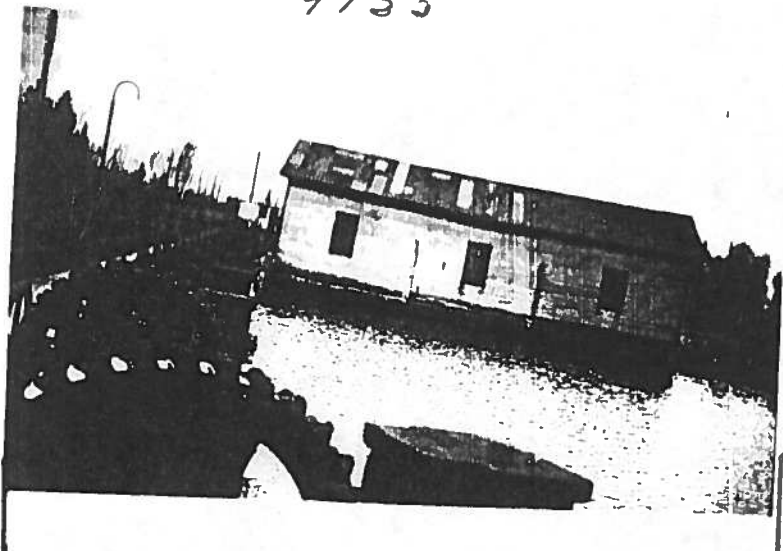


Photo No. 13.- Montrant une partie du barrage, et la bâtisse renfermant les vannes à l'entrée des conduites forcées alimentant la centrale hydroélectrique à Pont-Arnaud.

Les photos ci-dessus doivent être annexées au rapport des soussignés en date du 15 novembre 1943.

Charles-Ed. Deslauriers, I.C., Yvon De Guise, I.C.

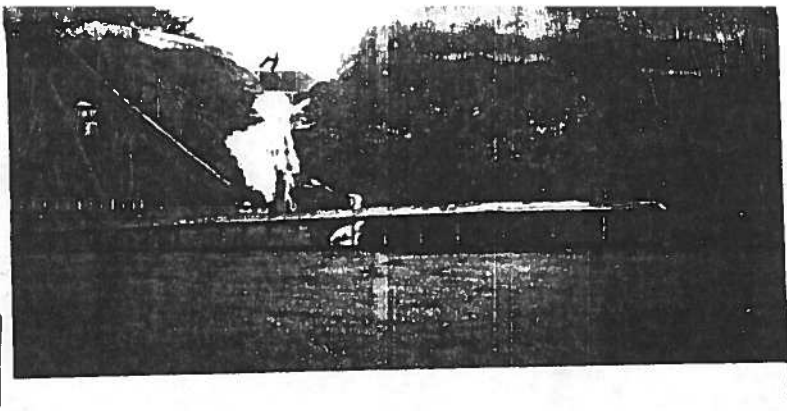


Photo no. 16.- Montrant une partie de l'usine pour  
la fabrication de la pulpe à Val-Jalbert,  
le barrage en bois (A), le canal d'aménée  
(B) la conduite forcée (C) et la chute à  
billots. (D)

4763

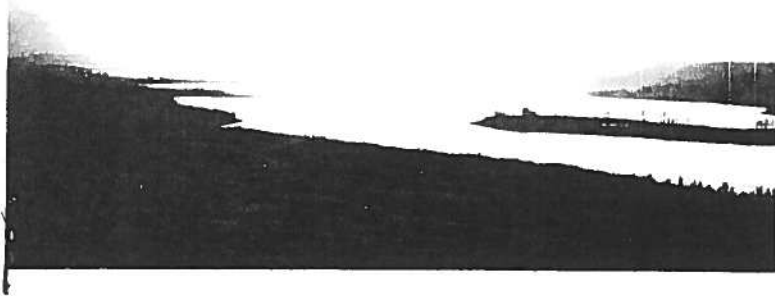


Photo N. 17.- Montrant une partie du Lac Duchette.

Photos devant être annexées au rapport des soussignés en date du 9 nov. 1960.

Charles Ed. Deslauriers, I.C.      Yvon Le Guin, I.C.

9767

9768

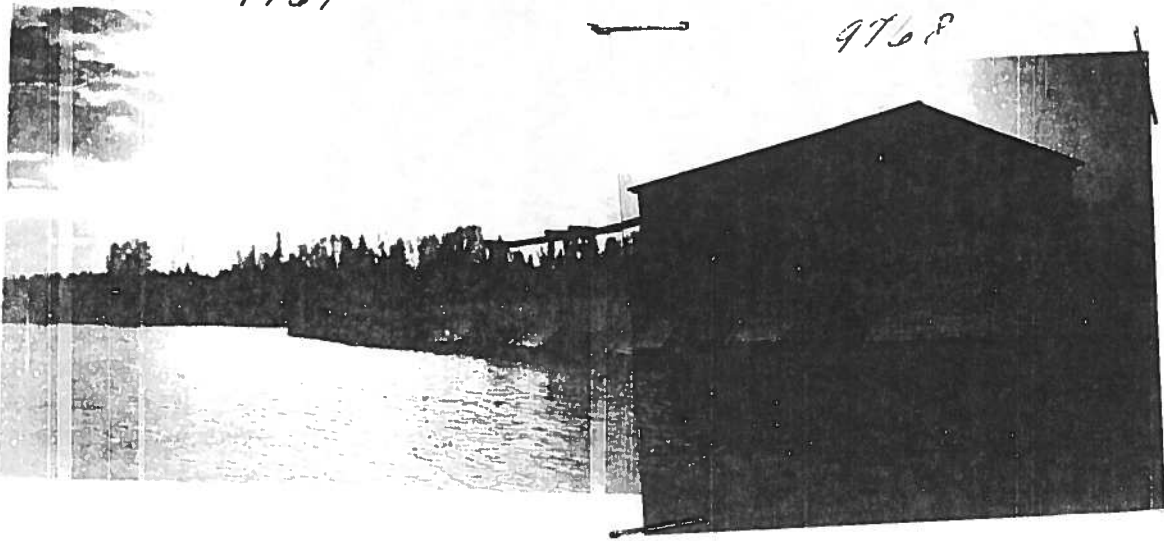


Photo No. 184 - Front view of part of the large building at  
 E. P. House at Lac des Ombrières.

Photo No. 185 - Front view of the large building at Lac des Ombrières.

Charles-E. LeBlond, D.C.      June 10, 1917.



QUEBEC PULP & PAPER CORPORATION - EN FAILLITE

RAPPORT SUR LES PROPRIETES DE VAL-JALBERT

avril 1946

*Boulangier, Fortier & Rondeau*

COMPTABLES AGRÉÉS---CHARTERED ACCOUNTANTS

QUÉBEC



I N D E X

PROPRIETES DE VAL-JALBERT . . . . . 1

INFORMATIONS SUR LES PULPERIES DE VAL-JALBERT . . 5

RESERVOIR DU LAC DES COMMISSAIRES . . . . . .10

TERRAINS FORESTIERS DU LAC DES COMMISSAIRES . . .12

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Les informations sont fournies sans  
garantie de la part du Syndic.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Compilé par :  
J. M. Carignan  
Secrétaire.

QUEBEC, Avril 1946



1

QUEBEC PULP & PAPER CORPORATION  
(En Faillite)

PROPRIETES DE VAL-JALBERT

Les propriétés de Quebec Pulp & Paper Corporation à Val-Jalbert, dans le Canton de Charlevoix, sont situées en front du Lac St-Jean, traversées par la route régionale et desservies par le Canadien National au moyen d'une voie d'évitement reliant les moulins. Elles comprennent les lots Nos. 20-C, 21 et partie du 22, dans le Ier Rang, et les lots Nos. 21, 22 et 23, dans le IIème Rang, Canton Charlevoix, les pouvoirs hydrauliques de la rivière Ouiatchouan développés et non développés qui se trouvent sur ces lots, moulins à pulpe mécanique, logements ouvriers, et autres bâtisses dans le Village de Val-Jalbert et une voie d'évitement du chemin de fer Canadien National.

Les pulperies sont construites en pierre et jusqu'à 1927, elles fabriquaient de la pâte mécanique de bois, la capacité de production était de 110 grosses tonnes par jour. Les bâtisses sont situées au pied de la Chute Ouiatchouan de 359 pieds de hauteur, dont 264 pieds est développée, actionnant des turbines dans les pulperies d'une capacité de 7,300 c.v. Un Rapport préparé en 1926 par Canadian Appraisal <sup>Evaluation</sup> Company donne une liste détaillée des installations des pulperies comme elles étaient à cette date. L'ingénieur en Chef, M. René Bélanger, a compilé la liste des machineries qui restent dans les pulperies et les installations actuelles et son Rapport apparaît plus loin à la Page 5.

Les terrains de la Compagnie sont compris dans les limites et forment la presque totalité du Village de Val-Jalbert, à



l'exception d'une partie du lot No. 23, du IIème Rang, qui se trouve dans la Paroisse de Roberval. Une bonne partie des lots Nos. 21, 22 et 23 du IIème Rang est encore boisée.

Dans le Village, la Compagnie possède une installation d'un vieux moulin à farine sur le bord de la rivière Ouiatchouan, avec dalle, écluse, machineries, qui est dans un état désuet et n'a pas été utilisé depuis plusieurs années.

La Compagnie loue par bail annuel une partie de terrain en ferme, formé du Lot 21 du Ier Rang, à M. Joseph Fortin, au prix de \$ 70.00 pour la saison, et aussi une petite partie du Lot No. 20-C du Ier Rang à M. Onésime Martel, au prix de \$ 5.00 par année.

Les terrains situés près des moulins ont été subdivisés vers 1919 en lots à bâtir et des logements ouvriers furent construits à cette date. Il reste encore environ 82 maisons à un et deux logements qui sont inhabitées et fermées depuis que les moulins ont cessé les opérations. Le système d'aqueduc et d'égoûts de la Municipalité du Village est installé et ne fonctionne plus depuis plusieurs années. Les maisons sont tenues assurées contre l'incendie pour un montant de \$ 20,650.00 avec les polices échéant en mai et septembre 1947.

Certains emplacements isolés et quelques bâtisses appartiennent à des tierces personnes, bâtisses érigées sur les terrains de la Compagnie avant 1920, par tolérance ou permission verbale; en 1928, la Compagnie a tenté de régulariser la situation d'occupation de ces particuliers, leur a soumis une formule de bail, laquelle n'a pas été acceptée. Actuellement, il reste encore 5 résidents de ces maisons qui versent un loyer annuel de \$ 10.00 pour chaque emplacement occupé. Les propriétaires





actuels sont comme suit :

Sur les Lots 20-C et 21, 1er Rang, Charlevoix :

a)	F. X. Fortin	1 emplacement
b)	Vve François Gagné -	Bâtisses
c)	Joseph Fortin -	Bâtisses
d)	Onésime Martel -	Bâtisses
e)	Oliva Bouchard et Al. -	Bâtisses
f)	J. Arthur Simard (Gardien)	Bâtisses
g)	Joseph Marcoux	Bâtisses et emplacement
h)	Commission Scolaire	Bâtisse Ecole (fermée)
i)	Corporation Episcopale de Chicoutimi	Cimetière et site d'église.

#### MUNICIPALITE DE VAL-JALBERT

La Corporation du Village de Val-Jalbert et la Commission Scolaire de Val-Jalbert ont encore une entité légale et sont maintenues par la Compagnie sous la direction de M. René Bélanger, l'Ingénieur en Chef de la Compagnie, et M. Simard, employé et gardien, agit comme secrétaire-trésorier. Presque tous les conseillers municipaux sont nommés par la Compagnie et qualifiés par elle au moyen de terrains qui leur sont vendus, et la Compagnie se réserve un droit de rachat à 10 ans et renouvelable, par un titre distinct.

Actuellement, 15 propriétaires apparaissent au rôle d'évaluation municipale et la valeur des biens-fonds imposables pour 1945 est de \$ 110,465., dont \$ 104,265. pour les propriétés de la Compagnie. Les biens-fonds non imposables apparaissent au rôle comprenant l'école, le cimetière et site d'église sont évalués à \$ 9,000.

Le taux de la taxe municipale est \$ 2.10 et celui de la taxe scolaire de \$0.30. La dette totale de la municipalité de Val-Jalbert au 31 décembre 1945 était de \$ 14,550. par obligations détenues dans le public à intérêt de 4% l'an, échéant par montants annuels de mai 1946 à mai 1955; cette dette est le solde



d'un emprunt de \$ 45,000. contracté par la Municipalité en 1916 pour l'achat de l'aqueduc et des égouts desservant le Village de Val-Jalbert. L'actif total de la Municipalité, aqueduc, égouts et chemins, est indiqué aux livres à \$ 43,000. La Commission Scolaire de Val-Jalbert a une dette de \$ 3,700<sup>(payé en 1949)</sup> représentée par un billet à ordre portant 4% d'intérêt et échéant le 7 août 1946, lequel est détenu par Quebec Pulp & Paper Corporation.

La franchise de l'électricité et les poteaux qui restent appartiennent à La Compagnie Electrique du Saguenay, provenant d'une vente du réseau faite par La Cie de Pulpe de Chicoutimi à MM. Tremblay et Cloutier en 1923. Aucun courant n'est fourni dans la partie avoisinant les moulins depuis plusieurs années. Une ligne de transmission électrique de Saguenay Transmission Company passe sur les terrains de la Compagnie le long du Lac St-Jean, autorisée par acte de servitude qui se termine le 1er mai 1960.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-



CHICOUTIMI, Que., le 11 janvier 1945.

INFORMATIONS SUR LES ETABLISSEMENTS DE PULPERIE  
SITUES A VAL-JALBERT

Fournies par M. René Bélanger,  
Ingénieur en Chef.

Les informations suivantes sont supplémentaires au rapport "PROPRIETES DE VAL-JALBERT", du mois d'août 1943.

Depuis la discontinuation des opérations de fabrication de pâte mécanique à Val-Jalbert, en 1927, plusieurs pièces de machineries ont été graduellement enlevées et vendues.

Les bâtisses des moulins ainsi que les maisons d'habitation situées dans le Village de Val-Jalbert ont été protégées le mieux possible et une assurance-feu couvre les habitations.

A part le gardien que la Compagnie tient en permanence sur les lieux, M. René Bélanger, Ingénieur en Chef de la Compagnie, fait des inspections et visites périodiques et voit à la direction des affaires municipales et scolaires, contrôlées entièrement par Quebec Pulp & Paper Corporation.

Sujet à vérification physique détaillée et un examen de leur condition actuelle par des acheteurs intéressés, j'indique ci-après une liste des installations et machineries qui restent à Val-Jalbert :-

POUVOIR HYDRAULIQUE DEVELOPPE

Tête d'eau sur la rivière Quiatchouan	264'
Conduite d'amenée	7'
Installation au moulin, 5 turbines	7,300 C.V.—

DETAILS RE POUVOIR DEVELOPPE

- 1 Ecluse en bois et pierre, sur roc solide, environ 1 mille en amont de celle du moulin. 160' long, 14' large au sommet,



20' de hauteur. Rehausse le niveau de l'eau dans la rivière, créant bassin d'approche et de flottage du bois.

Pour scierie.

1	Ecluse en bois et pierre, sur roc solide, donnant tête d'eau de 264' à l'usine. Longueur 115', hauteur 35'.	
1	Canal d'aménée en béton armé, le long de la montagne. 313' long.	
1	Conduite d'aménée. 7' diamètre, acier de 7/16" à 5/8" d'épaisseur. 500' long, sur piliers de pierre et béton, plus Vannes de contrôle, grilles, etc.	
2	Turbines 1,800 C.V. chacune (3 meules chacune)	3,600 C.V.
1	Turbine 2,200 C.V. (4 meules)	2,200 C.V.
1	Turbine 500 C.V. (moulin en général)	500 C.V.
1	Turbine 1,000 C.V. (opérait génératrice 750 KVA)	1,000 C.V.
	TOTAL de 5 turbines	7,300 C.V.

#### BATISSES INDUSTRIELLES PRINCIPALES

"Des Meules"	: En pierre solide, structure d'acier	68' x 83'
"Des Métiers"	; En pierre solide, structure d'acier	102' x 152'
D'expédition	: Plate-forme extérieure en bois avec 500' petites rails.	12' x 160'
"De Moteur"	; En bois, abrite un moteur	14' x 25'
"Ecorceur"	; Pour écorceurs à disque. Pierre solide et structure d'acier	27' x 83'
"Ecorceur"	: Pour écorceur tambour, pierre solide et structure d'acier	23' x 68'
"Bouilloires"	: Bâtisse en briques, avec cheminée de 6' x 6' x 60'	34' x 44'
"Générateur"	: Pierre solide et structure d'acier	26' x 28'
"Atelier"	: En bois	30' x 107'
"Gicleurs"	: En béton, pour valves de contrôle	15' x 18'
"Bureau"	: En bois, 1½ étage	20' x 36'





VOIE FERREE

Environ 1-1/2 milles de rails, 50 lbs.; ainsi que deux ponts traversant la rivière Oujatchouan dont l'un en bois de 13' de longueur, et l'autre d'acier de 50' de long et 15' de large.

MACHINERIES GENERALES

- Chauffage : A l'air chaud, par éventail et tuyauterie de fer galvanisé, dont les tuyaux ont de 36" à 12" de diamètre. Eventail dont la chaufferie comprend environ 400' de tuyaux de 1" dans un corps de 4' x 8'.
- Gicleurs : Automatiques dans toute l'usine avec valves de contrôle.
- Aqueduc : 10" B. & S. avec deux prises dont l'une en amont du canal d'amenée, et l'autre sur la conduite d'amenée près de l'usine.
- Feu : Tel équipement désuet, sauf charpente d'acier d'un jet. Tour sur bâtisse des métiers.
- Eclairage : Electrique, désuet.

TURBINES

Les turbines sont toutes en leurs lieux et places, et nous avons en plus deux coursiers de rechange. Elles sont complètes avec leurs accouplements flexibles, sauf pour un accouplement.

GENERATRICE

De 750 KVA, 550 V., 720 RPM, avec tableau de distribution, duquel certaines pièces furent usagées. Pas de transformateurs.

BOUILLOIRES

Deux, Babcock & Willcox horizontales, en très bon état. Complètes avec tout l'équipement, pompes, etc. 125 C.V. chacune, 95 lbs. de pression.

MOTEURS ELECTRIQUES

Furent vendus ou transférés, sauf un de 250 C.V., 550 V., 490 RPM; à Val-Jalbert avec son panneau de distribution.



TRANSMISSION ELECTRIQUE

Gros fils en place, isolateurs douteux.

MEULES

Des 10 meules, il en reste 7 avec leurs accouplements. Ces meules sont complètes avec leurs pompes de contrôle, tamis pour rebut, pompe de 14" x 20" pour pulpe, presse hydraulique pour changer les meules, pont-roulant, etc. Meules de 33" face x 54" diamètre pour bois de 33".

CENTRIFUGES

Les centrifuges furent vendus. Il en reste un "Bautzen" ✓ en bon état.

METIERS

Il y avait 16 métiers complets plus 1 incomplet. Présentement, il y en a 7 complets et 1 incomplet. Métiers de 78" à 80" de largeur, 40" cylindres.

PRESSES

Des 13 presses hydrauliques, il en reste 3. Presses de 600 tonnes. 2925 lbs. Toutes "Boomer & Boschert".

POMPES HYDRAULIQUES

Deux de haute pression (2925 lbs.) et une de basse pression (600 lbs.) ; toutes "Boomer & Boschert".

ACCUMULATEURS

Deux de haute, et deux de basse pression complets.

ECORCEURS

Pour bois de 33", disques de 60". 2 simples et double disques. Arbres de couche pour leurs opérations furent vendus ainsi que chaîne d'amenée.

ECORCEUR TAMBOUR

Fut vendu avec ses chaînes, il avait 10' x 30'.



ATELIER

Cette bâtisse est pratiquement vide, ayant disposé des machineries graduellement; il n'en reste qu'un feu de forge de peu de valeur.

ARBRES DE COUCHE

Avec poulies, coussinets, etc., complets pour les métiers et machineries tels que cités plus haut..

La liste ci-dessus est un sommaire, permettant examen préliminaire, sujet à variations. L'état général des machineries dans les moulins m'apparaît bon, de même que les bâtisses sont en bon état, construites sur roc solide près de la rivière Ouiatchouan, en pierre avec structure d'acier. Quant aux toitures, le bois est à refaire partout.

VILLAGE

Les bâtisses du village comprennent : 1 hôtel, 1 étal de boucherie, 1 moulin à farine désuet, 81 maisons appartenant à la Compagnie, et 5 maisons appartenant à des particuliers. Il y a de plus 1 couvent, Un total de 110 familles peuvent occuper les 81 maisons de la Compagnie. Ces maisons sont en assez bon ordre, les portes et fenêtres des premiers étages furent fermées par des panneaux de planche il y a nombre d'années.

Un aqueduc, tuyau de 10 B. & S., dessert le village. Il y a borne-fontaines ainsi que tuyaux d'égoût.

Tel que mentionné au début, ces compilations sont additionnelles à celles fournies dans le rapport d'Août 1943.

(Signé) René Bélanger  
Ingénieur-en-Chef.



## RESERVOIR DU LAC DES COMMISSAIRES

La Compagnie est propriétaire d'un barrage en bois érigé à la décharge du Lac des Commissaires pour l'emmagasinement de l'eau de ce lac et permettant la régularisation du débit de l'eau de la rivière Ouiatchouan, émissaire naturel du Lac des Commissaires, du Lac Bouchette et du Lac Ouiatchouan, dans le Lac St-Jean à Val-Jalbert. Ce barrage a été érigé par la Compagnie et ses auteurs en suivant les conditions du Chapitre 46, Statuts Refondus de Québec, 1925, et il a été autorisé par un Arrêté en Conseil du 22 octobre 1926, et un Bail Emphytéotique consenti par le Ministère des Terres et Forêts, daté du 14 janvier 1927, pour un terme de 50 ans finissant le 31 mars 1972.

Ce barrage construit vers 1919 a été reconstruit en 1926 et porte la hauteur de retenue de l'eau du Lac des Commissaires à 16 pieds créant un réservoir d'une capacité de 174.88 milles-carrés-pieds. La superficie du bassin de drainage du Lac des Commissaires est de 350 milles carrés. La principale chute bénéficiant de la régularisation de l'eau est située sur la rivière Ouiatchouan, aux moulins de Val-Jalbert, avec développement d'une tête d'eau de 264 pieds actionnant des turbines d'une capacité de 7,300 c.v. installés dans les moulins.

La superficie des terrains inondés par ce réservoir est de 1,524.16 acres sur les terrains riverains, dont 953.67 acres représentent des terrains de la Couronne et le reste en majeure partie assujettis à des droits de servitude de baignage acquis par la Compagnie et ses auteurs.

Le bail emphytéotique précité prévoit le paiement d'un loyer annuel de \$ 250.00 le 1er avril, plus une redevance supplé-





10-10-10

mentaire payable en octobre de chaque année, à raison de .50¢ du cheval-vapeur-an, établie sur une quantité additionnelle de 3,837 c.v. développés à la chute de Val-Jalbert, formant un total de \$ 1,918.50. Depuis plusieurs années, la Compagnie a été soulagée de cette redevance additionnelle par différents Arrêtés en Conseil, et depuis 1943, elle a été fixée à \$ 750.00 par année durant la période où les moulins de Val-Jalbert ne seront pas en opération. (1-1-1-42)

Depuis la Faillite, en certaines années, des arrangements ont été faits avec Aluminum Company of Canada Limited, permettant à cette Compagnie d'utiliser l'eau emmagasinée dans le Lac des Commissaires par le barrage de la Compagnie, et de ce chef, Quebec Pulp & Paper Corporation a retiré une compensation en 1942, 1943 et 1944, formant un total de \$ 16,500.

Pour l'opération et la surveillance de ce barrage au Lac des Commissaires, la Compagnie maintient un gardien à l'année demeurant dans une maison de la Compagnie à une faible distance du barrage. Cet employé est également utilisé pour la patrouille durant la saison de feu et pour la surveillance des terrains de subsides situés à l'ouest du Lac des Commissaires.

ECLUSE DU LAC BOUCHETTE

La Compagnie possède aussi un site d'écluse à la décharge du Lac Ouiatchouan qui était autrefois utilisé pour former un réservoir des Lacs Bouchette et Ouiatchouan, en conjonction avec le réservoir du Lac des Commissaires. N'étant pas opéré depuis plusieurs années, la Compagnie a enlevé les pelles et la superstructure de cette écluse en 1938, laissant l'écoulement naturel des eaux. La Compagnie a toutefois retenu ses droits et les servitudes sur les terrains riverains des Lacs Bouchette et Ouiatchouan.



TERRAINS FORESTIERS DU LAC DES COMMISSAIRES

(SUBSIDES)

Lac des Commissaires - Partie Nord et Sud

Tout ce morceau de terre appelé "Lac des Commissaires Partie Nord et Partie Sud", situé dans le Canton Chabanel, Comté de Roberval, à l'ouest du Canton Dablon, pouvant être décrit comme suit :

Un terrain situé dans le bassin du Lac des Commissaires (rivière Ouiatchouan), limité au nord par l'arrière ligne du Rang VIII, Canton Dechêne, au sud par la ligne nord de la Réserve Indienne Crespieul, établie en 1894 par l'arpenteur DuBerger, à l'est par la ligne ouest du rang X, Canton Dablon, et à l'ouest par la ligne séparant les eaux des rivières Ouiatchouanish et St-Maurice des eaux du Lac des Commissaires (rivière Ouiatchouan), ligne établie sur le terrain par l'arpenteur Paiement en 1928. Le tout d'une contenance approximative de 11,563 acres, ou 18.07 milles carrés plus ou moins.

Lots dans le Canton Dablon

- IV<sup>e</sup> rang : Lots No.s 25, 26, 27, 28 et 29; ✓
- VII<sup>e</sup> rang : Lot No. 13; ✓
- VIII<sup>e</sup> rang : Lots Nos. 12 et 13; ✓
- IX<sup>e</sup> rang : Lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21. ✓

Tous les lots ci-dessus ayant une contenance approximative de 3, 218 acres, ou 5.07 milles carrés plus ou moins.

T I T R E S DE PROPRIETE

1. Le terrain du Lac des Commissaires a été octroyé pour la Partie Nord par lettres-patentes de la Couronne en faveur de la Cie du Chemin de Fer de la Baie des Ha Ha le 10 septembre 1912,



et pour la Partie Sud, par lettres-patentes de la Couronne en faveur de St. Maurice Valley Railway Company le 9 septembre 1912, à titre de subsides de chemin de fer.

2. Les Lots des Rangs 4 et 9, Canton Dablon, ont été octroyés par lettres-patentes de la Couronne en faveur de St. Maurice Valley Railway Company, le 28 février 1912, à titre de subsides de chemin de fer. Les lots des rangs 7 et 8, Canton Dablon, ont été concédés par la Couronne à M. l'abbé J. F. Roy, le 3 juin 1904.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

